

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 2 octobre 2023**

**Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**N°103 du 14 juin 2023 : Signature d'un avenant relatif au marché M2021-06-01 pour la réfection des toitures de l'école des Genêts et du gymnase des Albatros - Lot n°1 : désamiantage de la toiture des Genêts**

Décision relative à la signature, avec l'entreprise Puechoultres, d'un avenant au marché M 2021-06-01 pour la réfection des toitures de l'école des Genêts et du gymnase des Albatros de la ville d'Onet-le-Château concernant le lot n°1 : désamiantage de la toiture des Genêts.

**N°104 du 14 juin 2023 : Signature d'un avenant relatif au marché M2021-06-01 pour la réfection des toitures de l'école des Genêts et du gymnase des Albatros - Lot n°2 : couverture de la toiture des Genêts**

Décision relative à la signature, avec l'entreprise Bancarel, d'un avenant au marché M 2021-06-01 pour la réfection des toitures de l'école des Genêts et du gymnase des Albatros de la ville d'Onet-le-Château concernant le lot n°2 : couverture de la toiture des Genêts.

**N°105 du 15 juin 2023 : Signature du contrat de maintenance des stations et détecteurs RFID de la médiathèque entre la société Bibliotheca + 3M et la ville d'Onet-le-Château**

Décision relative à la signature, avec la société Bibliotheca + 3M - boulevard des Bouvets 92 000 NANTERRE, d'un contrat de maintenance pour les équipements RFID utilisés par le service de la médiathèque.  
Le contrat est valable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024.  
Le coût annuel est de 4 07,62 € TTC.

**N°106 du 16 juin 2023 : Signature d'un avenant au marché pour l'extension du système de vidéo protection urbaine sur la commune d'Onet-le-Château - M2021-05**

Décision relative à la signature, avec l'entreprise SNEF Agence SNEF Connect, sise 3 Chemin des Daturas CS 60116 31 201 TOULOUSE CEDEX, d'un avenant au marché M2021-05 pour l'extension du système de vidéo protection urbaine sur la commune d'Onet-le-Château.

**N°107 du 16 juin 2023 : Signature du marché de travaux de remplacement des châssis vitrés à l'école Pierre PUEL**

Décision relative à l'attribution et à la signature d'un marché de travaux pour le remplacement des châssis vitrés à l'école Pierre PUEL - Lot n°15 : géothermie, avec l'entreprise Rouergue Aluminium, sise 12 510 OLEMPS, pour un montant global et forfaitaire de 61 526,76 € H.T.

**N°108 du 21 juin 2023 : Signature du marché de mise en place d'une centrale photovoltaïque avec ombrières au parking du Tennis des Balquières - M2023-06**

Décision relative à l'attribution et à la signature d'un marché avec l'entreprise SDEL ROUERGUE, sise 12 034 RODEZ pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque avec ombrières au parking du centre de tennis des Balquières, pour un montant global et forfaitaire de 201 772,72 € H.T.

**N°109 du 21 juin 2023 : Signature d'une convention d'accord amiable de règlement des litiges suite à dégradation accidentelle**

Décision relative à la signature d'une convention de règlement amiable des litiges avec Monsieur X, résidant à ESPALION, suite à la dégradation accidentelle du potelet délinéateur au carrefour de la route d'Espalion et de la rue du Camp Franc.

**N°110 du 21 juin 2023 : Contrat d'abonnement BLES HELIOS et iParapheur du progiciel Sedit GF entre la société BERGER LEVRAULT et la Ville d'Onet le Château**

Décision relative à la signature, avec la société BERGER LEVRAULT, d'un contrat d'abonnement fixant les modalités d'utilisation des services proposés.

Le montant annuel est de 792 € HT pour BLES HELIOS et de 350 € HT pour BLES iParapheur.

Le contrat est valable 3 ans à compter du 01/04/2023.

**N°111 du 23 juin 2023 : Signature des marchés de travaux relatifs à la création de la salle associative d'Onet-le-Château Village lots n°5, 6 et 9**

Décision relative à l'attribution et à la signature des marchés suivants :

- Lot n°5 : serrurerie, avec l'entreprise Rouergue Métal - sise OLEMPES (12 510), pour un montant global et forfaitaire de 19 630 € HT, pour l'offre de base et les prestations supplémentaires éventuelles « casquette métallique intégrée à la Pergola » pour 3 420 € HT,
- Lot n°6 : menuiseries extérieures, avec l'entreprise Rouergue Aluminium - sise OLEMPES (12 510), pour un montant global et forfaitaire de 75 037,54 HT,
- Lot n°9 : plâtrerie-isolation, avec l'entreprise LAUR Guillaume, sise ONET-LE-CHATEAU (12 850), pour un montant global et forfaitaire de 96 114,08 € HT.

**N°112 du 29 juin 2023 : Création de tarifs spéciaux pour le Festival Rire Onet 2023**

Décision relative à la création des tarifs spéciaux pour les spectacles du Festival Rire Onet à La Baleine, du 27 au 29 septembre 2023. Les tarifs sont fixés ainsi :

- Mercredi 27 septembre 2023 à 20h30 : *Sandrine SARROCHE* :  
Plein Tarif : 27€ / Tarif Carte Culture : 22€ / Tarif étudiant et moins de 18 ans : 12€
- Jeudi 28 septembre 2023 à 20h30 : *Marion MEZADORIAN* :  
Plein Tarif : 17€ / Tarif Carte Culture : 15€ / Tarif étudiant et moins de 18 ans : 10€
- Vendredi 29 septembre 2023 à 20h30 : *Frédéric SIGRIST* :  
Plein Tarif : 22€ / Tarif Carte Culture : 18€ / Tarif étudiant et moins de 18 ans : 10€
- PASS Festival 3 soirées :  
Plein Tarif : 50€ / Tarif Carte Culture : 40€

**N°113 du 4 juillet 2023 : Signature de la convention de partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Ville d'Onet-le-Château pour l'opération Pati'Onet vélo**

Décision relative à la signature d'une convention de partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Ville d'Onet-le-Château retenue dans le cadre de l'appel à projet « *Sport et lien social* » pour l'opération Pati'Onet vélo.

La Ville s'engage à conduire l'opération Pati'Onet vélo dans le respect des critères définis.

Le Département financera l'opération à hauteur de 2 500 €.

**N°114 du 4 juillet 2023 : Signature de la convention de partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Ville d'Onet le Château pour l'opération Papas Pati'Onet**

Décision relative à la signature d'une convention de partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Ville d'Onet-le-Château retenue dans le cadre de l'appel à projet « *Sport et lien social* » pour l'opération Papas Pati'Onet.

La Ville s'engage à conduire l'opération Papas Pati'Onet dans le respect des critères définis.

Le Département financera l'opération à hauteur de 1 750 €.

**N°115 du 4 juillet 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Robin Production pour le spectacle de Sandrine SARROCHE**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Robin Production – 8, rue des Bateliers à CLICHY (92 110) représentée par Madame Marion GENDRON-DURAND en sa qualité de productrice exécutive, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle de Sandrine SARROCHE, le mardi 26 septembre 2023 à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 8 440 € TTC. Un acompte de 4 220€ TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 4 220 € sera versé à la suite de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°116 du 4 juillet 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Encore un Tour Diffusion pour le spectacle *The Black Blues Brothers***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Encore un Tour Diffusion – 35, rue du Progrès à MONTREUIL (93 100) représentée par Monsieur Pierre MICHELIN en sa qualité de gérant, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *The Black Blues Brothers*, le mardi 19 mars 2024 à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 11 183 € TTC. Un acompte de 3 354,90 € TTC sera versé en janvier 2024, le solde de 7 828,10 € sera versé à la suite de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°117 du 6 juillet 2023 : Signature d'un bail professionnel pour la location d'un bureau de 32m<sup>2</sup> dans le local social-santé sis rue des Fauvettes à ONET-LE-CHATEAU**

Décision relative à la signature d'un bail professionnel concernant la location d'un bureau de 32m<sup>2</sup> - sis 4, rue des Fauvettes à ONET-LE-CHATEAU, avec le Docteur Christophe FAGGIANELLI, médecin généraliste, pour l'exercice de son activité.

De plus, le bail inclut la salle de réunion située au 17, rue des Fauvettes, dont le loyer est partagé entre les locataires du local.

Le bail est consenti pour une durée allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2029.

**N°118 du 6 juillet 2023 : Signature d'un avenant de prorogation du bail de droit commun signé le 11 mars 2015 avec les Consorts Solignac concernant la salle La Penchoterie**

Décision relative à la signature d'un avenant au bail de droit commun signé le 11 mars 2015 avec les Consorts Solignac en vue de le proroger pour une durée de six (6) mois. Le contrat est donc conclu pour une durée de neuf (9) ans et six (6) mois, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Le bail cessera de plein droit à son terme.

Les autres dispositions du bail de droit commun signé le 11 mars 2015 restent inchangées.

Tous les frais, droits et honoraires afférents au bail seront supportés par la commune.

**N°119 du 7 juillet 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Quartier Libre Productions pour le spectacle *The Tree***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Quartier Libre Productions - 4, rue des Jeanne d'Asnières, CLICHY (92 110) représentée par Monsieur Alexandre BAUD en sa qualité de gérant ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *The Tree*, le mardi 19 décembre 2023 à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 17 334,92 € TTC. Un acompte de 5 200 € TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 12 134,92 € sera versé à la suite de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°120 du 10 juillet 2023 : Signature d'un avenant au contrat de bail professionnel signé le 26 janvier 2023 avec le Docteur HUSAINOVA concernant la location du local sis rue des Fauvettes à Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'un avenant au bail professionnel concernant la location d'un bureau sis 4, rue des Fauvettes à ONET-LE-CHATEAU, avec le Docteur Jelena HUSAINOVA, médecin psychiatre, pour l'exercice de son activité.

**N°121 du 10 juillet 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Echo Productions pour le spectacle de Mike & Rike *Souvenirs de saltimbanques***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Echo Productions - 1, rue des Pins, Grenoble (38 100) représenté par Monsieur Jean D'INCA, en qualité de gérant, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle de Mike & Rike *Souvenirs de saltimbanques*, le vendredi 08 décembre 2023 à 20h30, au Café culturel Le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 2 637,50€ TTC.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°122 du 13 juillet 2023 : Création des tarifs pour la saison culturelle 2023-2024 du théâtre municipal La Baleine et du Café culturel le Krill**

Décision relative à la création des tarifs pour les spectacles de la saison culturelle 2023-2024 du théâtre municipal La Baleine et du Café culturel le Krill

Les tarifs des droits d'accès à la salle pour les manifestations ayant lieu à La Baleine, à l'Athyrrium et au Café culturel le Krill dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024 sont fixés comme suit :

SPECTACLES SAISON 2023 / 2024	CATEGORIE	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	AB. 3 ou +	CARTE CULTURE	ETUDIANT ET MOINS DE 18 ANS	MOINS DE 12 ANS / MEDIATION
OUVERTURE SAISONS	GRATUIT						
CONCERT DU NOUVEL AN	GRATUIT						
ON COURT A LA BALEINE	GRATUIT						
FANNY	B	25€	21€	18€	15€	12€	8€
MACHINE DE CIRQUE	A	30€	25€	22€	22€	15€	12€
THE WACKIDS	B	25€	21€	18€	15€	12€	8€
THE TREE	A	30€	25€	22€	22€	15€	12€
CHANGER L'EAU DES FLEURS	A	30€	25€	22€	22€	15€	12€
LE SELECTIONNE	A	30€	25€	22€	22€	15€	12€
LA CLAQUE	B	25€	21€	18€	15€	12€	8€
MAESTRISSIMO	A	30€	25€	22€	22€	15€	12€
THE BLACK BLUES BROTHERS	A	30€	25€	22€	22€	15€	12€
LE MANTEAU DE JANIS	B	25€	21€	18€	15€	12€	8€
YCARE	B	25€	21€	18€	15€	12€	8€
LES YEUX FERMES	A	30€	25€	22€	22€	15€	12€
PABLO MIRA	Tar.Sp.	35€	30€	30€	30€	25€	25€
DANS LA GUEULE DU GNOU	C	20€	17€	16€	15€	10€	6€
CENOLOGIE - KRILL	Tar.Sp.	25€	22€	22€	22€	22€	-
ANIMATIONS - KRILL	Tar.Sp.	5€	5€	5€	5€	5€	5€
SPECTACLES - KRILL	Tar.Sp.	10€	8€	8€	8€	8€	8€

**Tarifs du Festival Théâtre Amateur** se déroulant du jeudi 23 mai au samedi 25 mai 2024 :

- Pass Soirée (donnant droit d'accès à un spectacle au choix du festival) :  
Plein Tarif : 9 €  
Détenteurs de la « Carte Culture » : 6 €
- Pass Festival (donnant droit d'accès à tous les spectacles du festival) :  
Plein tarif : 30 €  
Détenteurs de la « Carte Culture » : 20 €

**Il est défini les catégories tarifaires suivantes :**

**Le plein tarif :** correspond au tarif normal d'un billet de spectacle

**Le tarif réduit :** sur présentation de justificatif, les moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires de minima sociaux, les groupes à partir de 10 personnes et les comités d'entreprises pourront bénéficier d'un tarif préférentiel

**Le tarif étudiant :** sur présentation de la carte étudiant

**Le tarif – 18 ans :** sur présentation d'un justificatif

**Le tarif « Carte Culture »** : délivrée par la Mairie d'Onet-le-Château, la présentation de la « carte culture » donne droit à un tarif préférentiel. Ce tarif concerne les personnes physiques justifiant de leur domiciliation sur Onet-le-Château et les adhérents de l'amicale du personnel d'Onet-le-Château. La carte culture est soumise aux conditions d'utilisation inscrite dans le règlement remis lors de la délivrance

**L'abonnement** : l'achat groupé de 3 spectacles et plus donne droit au tarif abonnement

**Le tarif – 12 ans** : sur présentation d'un justificatif

**Les enfants de 3 ans et moins** : obligatoirement accompagnés d'un adulte, bénéficient de la gratuité, sans fauteuil supplémentaire

**Le tarif médiation** : proposé dans le cadre du dispositif « Ce soir je sors mon prof » ainsi qu'aux structures ou organisations souhaitant favoriser la venue de groupes de personnes identifiées comme sociologiquement défavorisées par rapport à l'accès aux spectacles

**Le tarif scolaire** : les groupes scolaires bénéficient de tarifs préférentiels.

→ Prélude pour un poisson rouge: Cycle 1 : 6€

→ The Wackids : Cycle 2 : 6€

Les accompagnants de groupes scolaires bénéficient de la gratuité dans une proportion raisonnable d'accompagnant pour un groupe donné.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville offre une représentation scolaire gratuite (*The Wackids*) aux élèves scolarisés aux cours élémentaires dans les écoles castonétoises.

**Le tarif exonéré 0 €** : ce tarif peut être utilisé dans certains cas particuliers : partenariat, protocole, places producteurs, accréditations presse, offre promotionnelle ciblée (structures identifiées comme relais auprès du public), offre de déstockage (vente flash, offres spéciales), lotos, accompagnateurs de structures lors des sorties culturelles, etc...

La Mairie pourra être amenée à mettre en place des tarifs préférentiels au bénéfice d'adhérents de structures et institutions associées spécifiques dans le cadre de conventions partenariales (associations, entreprises, collectivités, structures culturelles, CE...).

La Carte Cadeau : elle permet à un usager de créditer le compte client d'un autre usager de son choix. Les crédits lui permettront d'acheter des billets de spectacle de la saison en cours dans la limite des places disponibles à la vente. La carte cadeau est soumise aux conditions d'utilisation inscrite dans le règlement remis lors de l'achat.

Le montant crédité sur la carte cadeau est libre et fixé au moment de l'achat. Il doit obligatoirement être compris entre 10€ (montant minimum) et 100€ (montant maximum). Le crédit doit être consommé dans la saison en cours, il ne peut être reporté sur les saisons suivantes.

Ces tarifs seront appliqués à compter du 17 juillet 2023 jusqu'au 12 juin 2024.

### **N°123 : Décision non prise**

### **N°124 du 24 juillet 2023 : Signature d'un avenant augmentant le montant du marché M2021-06-02 de réfection des toitures de l'école des Genêts et du gymnase des Albatros de la ville d'Onet-le-Château, lot n°2 : couverture de la toiture de l'école des Genêts**

Décision relative à la signature, avec l'entreprise Bancarel, d'un avenant au marché M2021-06-02 relatif à la réfection des toitures de l'école des Genêts et du gymnase des Albatros de la ville d'Onet-le-Château concernant le lot n°2 : couverture de la toiture des Genêts.

Le montant de l'avenant s'élève à 3 885,00 € HT.

**N°125 du 3 août 2023 : Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit avec le Département dans le local social-santé sis rue des Fauvettes à Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, avec le Département de l'Aveyron d'un local situé 2-4 rue des Fauvettes à Onet-le-Château pour organiser les permanences de la Protection Maternelle et Infantile et de l'Aide sociale générale.

**N°126 du 3 août 2023 : Signature d'une convention de partenariat pour l'obtention et l'achat de Certificats d'économie d'énergie**

Décision relative à la signature d'une convention de partenariat pour l'obtention et l'achat de Certificats d'économie d'énergie avec la société OFEE, sise Issy-les-Moulineaux (92 130).

**N°127 du 4 août 2023 : Signature d'un avenant au contrat de bail professionnel signé le 08/02/2023 avec le Docteur REKIK concernant la location du local sis 4, rue des Fauvettes à Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'un avenant au bail professionnel concernant la location d'un bureau, sis 4 rue des Fauvettes, 12 850 ONET-LE-CHATEAU, avec le Docteur REKIK, médecin, pour l'exercice de son activité.

**N°128 du 10 août 2023 : Avenant au contrat de maintenance du progiciel BL GF et GRH entre la société BERGER LEVRAULT et la Ville d'Onet le Château**

Décision relative à la signature, avec la société BERGER LEVRAULT, d'un avenant fixant les modalités d'assistance et de maintenance du module « Accompagnement stratégique ».

Le montant annuel est de 361,13 € H.T. L'avenant prend effet au 01/03/2023. Il prend fin et se renouvelle selon les modalités prévues au contrat de services GRH et GF.

**N°129 du 23 août 2023 : Signature d'un avenant au contrat de cession avec Gérard Drouot Productions pour le concert de Chef & The Gang**

Décision relative à la signature d'un avenant au contrat de cession avec Gérard Drouot Productions S.A. - 37, rue Vivienne 75 002 PARIS représentée par Matthieu DROUOT, en sa qualité de Président Directeur Général ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert Chef & The Gang, le vendredi 25 août 2023, à 21h, dans la cour du château d'Onet le Château.

L'avenant concerne une modification au niveau des conditions financières liée à une régularisation du taux de TVA. Le coût global de la cession s'élève à 10 550 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°130 du 28 août 2023 : Signature du marché M2023-07 d'entretien des bâtiments communaux - Lots n°1 et 2**

Décision relative à l'attribution et de la signature du marché pour l'entretien des bâtiments communaux ainsi :

- Lot n°1 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec l'entreprise DECA PROPLETE, sise à ONET-LE-CHATEAU (12 850), pour un montant annuel global et forfaitaire de 67 793,28 € H.T.

- Lot n°2 : Nettoyage des vitres intérieures et extérieures avec l'entreprise DECA PROPLETE, sise à ONET-LE-CHATEAU (12 850), pour un montant annuel global et forfaitaire de 4 775,55 € H.T.

## N°131 du 29août 2023 : Révision des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Les décisions N°031/2023 et n°004/2023 portant tarification des services publics communaux sont abrogées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La tarification des services publics communaux est fixée ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

### 1 - LOCATION DE SALLES

PENCHOTERIE							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
<b>LUNDI A JEUDI</b> (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	250 €	400 €	350 €	350 €	500 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	250 €		450 €	350 €		550 €
<b>FORFAIT WEEK-END</b> (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	350 €	500 €	500 €	500 €	650 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	400 €		650 €	550 €		750 €
Caution		700 € (dégradations) + 150 € (ménage)					

SALLE DE CAPELLE							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
<b>LUNDI A JEUDI</b> (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	180 €	300 €	280 €	280 €	400 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	210 €		350 €	320 €		450 €
<b>FORFAIT WEEK-END</b> (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	280 €	400 €	410 €	410 €	550 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	320 €		450 €	460 €		650 €
Caution		700 € (dégradations) + 150 € (ménage)					

CHÂTEAU							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
<b>LUNDI A JEUDI</b> (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	180 €	300 €	280 €	280 €	400 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	210 €		350 €	320 €		450 €
<b>FORFAIT WEEK-END</b> (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	280 €	400 €	410 €	410 €	550 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	320 €		450 €	460 €		650 €

MAISON DES ASSOCIATIONS							
1 salle							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
<b>LUNDI A JEUDI</b> (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	150 €	250 €	250 €	250 €	450 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	250 €		350 €	450 €		650 €
<b>FORFAIT WEEK-END</b> (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	250 €	350 €	450 €	450 €	650 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	300 €		450 €	550 €		850 €
Utilisation Office		50 €					

2 salles							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
<b>LUNDI A JEUDI</b> (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	250 €	450 €	450 €	450 €	850 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	350 €		550 €	650 €		1 050 €
<b>FORFAIT WEEK-END</b> (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	350 €	550 €	650 €	650 €	1 050 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	400 €		650 €	750 €		1 250 €
Utilisation Office							50 €

MDA Complète							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
<b>LUNDI A JEUDI</b> (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	350 €	650 €	650 €	650 €	1 250 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	450 €		750 €	850 €		1 450 €
<b>FORFAIT WEEK-END</b> (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	450 €	750 €	750 €	850 €	1 450 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	500 €		850 €	950 €		1 650 €
Utilisation Office							50 €
Caution							700 € (dégradations) + 150 € (ménage)

SALLE ROBERT ROUQUIÉ (ATHYRIUM)							
		COMMUNE		AGGLO		HORS AGGLO	
		Association	Entreprise	Association	Entreprise	Association	Entreprise
REUNIONS		0	1 500 €	800 €	1 500 €	1 600 €	3 200 €
QUINES ET REPAS		0	1 200 €	800 €	1 200 €	1 600 €	3 200 €
SALON ET SPECTACLES		0	2 500 €	1 600 €	2 500 €	3 200 €	6 400 €
Prestations techniques : au-delà d'un agent mis à disposition		Prise en charge preneur		Prise en charge preneur		Prise en charge preneur	
Journée supplémentaire		0	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
MARIAGES		Au moins un des deux mariés résident sur la commune d'Onet-le-Château		Aucun des mariés résident sur la commune d'Onet-le-Château		Aucun des mariés résident sur la commune d'Onet-le-Château	
FORFAIT MARIAGES (vendredi soir au lundi matin)*		4 500 €		6 000 €		6 500 €	
<i>* Location possible uniquement sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mars - La réservation sera possible 6 mois avant la date de l'évènement</i>							
Caution							4000 € (dégradation) + 300 € (ménage)

GYMNASES (dont Espace Sports et Jeunesse « LE SPOT »)						
		SCOLAIRES ONET	SCOLAIRES AGGLO	SCOLAIRES HORS AGGLO	COLLEGES ET LYCÉES	CLUBS ET ASSOCIATIONS
GYMNASE DES ALBATROS		Gratuit	10 € de l'heure	13 € de l'heure	Selon convention	Selon convention
GYMNASE DES GLYCINES						
ESPACE SPORTS ET JEUNESSE "LE SPOT"						

COMPLEXE SPORTIF DE LA ROQUE	
Stade synthétique et vestiaires	500 €
Terrain d'honneur + buvette extérieure	1 000 €
Terrain d'honneur + salle de réception	1 500 €
Salle de réception	500 €

MJC						
		COMMUNE		HORS COMMUNE		CLUBS ET ASSOCIATIONS
		Particulier	Entreprise	Particulier	Entreprise	
SALLE A3	Journée	210 €				Gratuit
	Demi-journée	110 €				Gratuit
SALLE C5	Journée	130 €				Gratuit
	Demi-journée	80 €				Gratuit
Caution		600 €				
Mise à disposition obsèques civiles		150 €				

## THÉÂTRE MUNICIPAL "LA BALEINE"

### 1 – Tarifs « Association »

Type d'Opération	ONET		RODEZ AGGLO		AUTRES	
	Manifestation Gratuite *	Manifestation Payante	Manifestation Gratuite	Manifestation Payante	Manifestation Gratuite	Manifestation Payante
Location Jour "Manifestation" : 1 ou 2 technicien(s) + 1 Agent d'accueil - (à l'appréciation de nos équipes)	Gratuit	700 €	700 €	800 €	800 €	900 €
Location par Jour de « Montage ou Répétition » : 1 ou 2 technicien(s) (à l'appréciation de nos équipes)	Gratuit	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Tarif location " loges "	Gratuit	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Location de matériel ne figurant pas sur la Fiche Technique de La Baleine	Montant défini par le Régisseur général en fonction des besoins techniques (le montant figurera dans la convention de mise à disposition) **					
Prestation supplémentaire nécessitant la présence de personnel avec expertise spécifique	Prise en charge par l'association : la prestation fera l'objet d'une facture annexe					
Repas des personnels mobilisés aux heures des repas (midi et/ou soir)	Prise en charge directe par l'association (ou défraiement 15 € / repas)					
Privatisation du Krill (hall de La Baleine, pour buffet & cocktail)	Gratuit	200 €	250 €	270 €	300 €	320 €
* Hors participation "au chapeau" et affluence garantie par l'organisateur > à 250 personnes	** Les devis techniques seront établis auprès de notre prestataire					

### 2 – Tarifs « Organisation à but lucratif »

	ONET	RODEZ AGGLO	AUTRES
Location Jour "Manifestation" : 1 ou 2 technicien(s) + 1 Agent d'accueil - (à l'appréciation de nos équipes)	900 €	1 100 €	1 400 €
Location par Jour de " Montage ou Répétition " : 1 ou 2 technicien(s) - (à l'appréciation de nos équipes)	400 €	400 €	400 €
Location de matériel ne figurant pas sur la Fiche Technique de La Baleine	Montant défini par le Régisseur général en fonction des besoins techniques (le montant figurera dans la convention de mise à disposition) **		
Prestation supplémentaire nécessitant la présence de personnel avec expertise spécifique	Prise en charge par l'association : la prestation fera l'objet d'une facture annexe		
Repas des personnels mobilisés aux heures des repas (midi et/ou soir)	Prise en charge directe par l'association (ou défraiement 15 € / repas)		
Tarif location " loges "	150 €	150 €	150 €
Privatisation du Krill	220 €	300 €	350 €
	** Les devis techniques seront établis auprès de notre prestataire		

### 3 – Ecoles de danse

	ONET	RODEZ AGGLO	AUTRES
Location pour un gala : 1 ou 2 technicien(s) + 1 Agent d'accueil - (à l'appréciation de nos équipes)	1 000 €	1 600 €	1 600 €
Tarif location répétition (prix par jour)	250 €	250 €	250 €
Tarif location gala supplémentaire	250 €	450 €	450 €

## LOCAL SOCIAL - SANTE COSTES ROUGES

Bureau	Tarif au m <sup>2</sup> / mois	9 €
--------	--------------------------------	-----

## 2 - ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

### REPAS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Mercredis et Vacances scolaires

N°	Tranches de Quotient Familial par an	Tranches de Quotient Familial par mois	Tarif *
1	jusqu'à 4 000 €	< 333,33	1,92 €
2	> à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	333,34 - 666,66	2,27 €
3	> à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	666,67 - 1000	2,69 €
4	> à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	1000,01 - 1433,33	3,28 €
5	> à 17 000 €	> 1433,34	3,90 €
FAMILLES D'ACCUEIL	Tarif 3 de la grille		2,69 €
PAI ALIMENTAIRE	(avec panier repas)	-	1,30 €

\* Une majoration de 5€ par enfant et par mois sera appliquée en cas de non-paiement au régisseur avant la date limite de facturation.

PRESTATIONS CUISINE CENTRALE				
TYPE DE PRESTATIONS	DETAIL			PRIX UNITAIRE T.T.C.
Buffet simple	Charcuterie et fromage			1,57 €
Buffet standard	Type trophée des sports, médaillés			2,59 €
Buffet supérieur	Type vœux du Maire			3,60 €
Repas individuel	Repas individuel simple			5,18 €
Repas servis à la MBC	Tranche d'âge 12/24 mois			1,52 €
	Tranche d'âge + de 24 mois			1,83 €
	Repas personnel			1,88 €
	Goûter enfant (laitage ou compote)			0,25 €
Repas servis au JE	Repas personnel			1,88 €
	Tranche d'âge + de 24 mois			1,83 €
	Gouter			0,62 €

RESTAURANT SCOLAIRE				
<b>ELEVES CASTONÉTOIS</b> Selon les tranches annuelles de Quotient Familial	1 - si montant < à 4 000 €			1,92 €
	2 - si montant > à 4 000 € et < ou = à 8 000 €			2,27 €
	3 - si montant > à 8 000 € et < ou = à 12 000 €			2,69 €
	4 - si montant > à 12 000 € et < ou = à 17 000 €			3,28 €
	5 - si montant > à 17 000 €			3,90 €
<b>ELEVES EXTÉRIEURS</b>	Hors Commune ou hors écoles castonétoises			3,90 €
<b>ADULTES</b>				4,45 €
<b>REPAS EXTÉRIEURS</b>				2,10 €
<b>PAI ALIMENTAIRE</b>	avec panier repas			1,30 €
<b>FAMILLE D'ACCUEIL</b>	tarif 3 de la grille			2,69 €
<b>MAJORATION</b>	Majoration de 2 € par repas pour tout repas consommé sans réservation préalable dans les délais prévus par le règlement intérieur			2,00 €

MULTI-ACCUEIL « LES BOUTS DE CHOUX » - JARDIN D'ENFANTS				
ACCUEIL REGULIER ET ACCUEIL OCCASIONNEL				
Nombre d'enfants	Tarif horaire			
1	Revenus mensuel brut X 0.0619 %			
2	Revenus mensuel brut X 0.0516 %			
3	Revenus mensuel brut X 0.0413 %			
4-5-6-7	Revenus mensuel brut X 0.031 %			
08/09/2010	Revenus mensuel brut X 0.026 %			
<b>Calcul du tarif horaire de garde (accueil régulier et occasionnel) :</b>				
Le calcul prend en compte les revenus des deux parents et le nombre d'enfants de la famille.				
Les tarifs sont déterminés selon un barème fixé par la Caisse Nationale de l'Allocation Familiale et par décision du Maire.				
Le service partenaire de la CAF (CDAP), ou celui de la MSA, permet à la Responsable d'accéder aux ressources prises en compte dans le quotient familial des familles avec leur autorisation afin de déterminer le tarif horaire tous les ans, en janvier, en septembre et en cas de changement de situation familiale.				
Le revenu annuel N-2 des deux parents comprend les salaires, les revenus des capitaux mobiliers et immobiliers s'il y a lieu, les revenus commerciaux, agricoles,... etc. Il est divisé par 12 pour obtenir un revenu mensuel.				
La famille non allocataire dont l'enfant est accueilli dans un Eaje doit être en mesure de fournir au gestionnaire tout justificatif de ressources (avis d'imposition ou feuille de salaire) pour calculer le montant des participations familiales horaires applicables aux heures facturées, conformément à la circulaire Psu.				
<b>1) Cas des familles non allocataires sans justificatif de ressources.</b>				
Dans le cas de familles n'ayant aucun moyen de preuve concernant les justificatifs de ressources (familles reconnues en situation de grande fragilité, primo-arrivantes, etc...), le gestionnaire se réfère au montant des ressources plancher afin de déterminer le montant des participations familiales.				
Un accompagnement social de ces familles est préconisé afin que leur accueil dans l'Eaje s'effectue dans les meilleures conditions.				
<b>2) Cas des familles non allocataires ne souhaitant pas transmettre leurs justificatifs de ressources.</b>				
Pour toute autre situation (ex : famille accueillie ne souhaitant pas communiquer volontairement ses justificatifs de ressources), le gestionnaire applique à ces familles le montant « plafond » de ressources instauré dans l'équipement où l'enfant est accueilli.				
<b>Les familles dont l'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance et fréquentant un Eaje.</b>				
Des enfants peuvent être accueillis dans des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental :				
- soit à la demande de leurs parents ; soit par décision de justice.				
A ce titre, il est appliqué le montant « plancher » de ressources pour un enfant, c'est à dire : le taux de participation familiale pour 1 enfant x montant du plancher de ressources.				
La Caisse d'Allocation Familiales fixe un plancher ou un plafond mensuel suivant le revenu des familles révisable chaque année.				
Revenus plancher 2022 = 712,33 € // Revenus plafond 2022 = 6 000 €				
La facturation a lieu chaque fin de mois. Le paiement est à effectuer directement auprès du Trésor Public ou par CESU ou par prélèvement automatique.				

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)	
JOURS SCOLAIRES	
FORFAIT ACCES AU SERVICE ALAE	15 € pour l'année scolaire
ACCUEIL ALAE MATIN de 7 h 20 à 8 h 20	Gratuit
ACCUEIL ALAE MATIN de 11 h 30 à 12 h 30 (enfants qui ne mangent pas à la cantine)	1 € la présence par jour
ALAE MIDI (avec repas) Accueil à partir de l'heure de sortie des classes le matin jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi sous réserve d'inscription à la restauration scolaire	Gratuit
ACCUEIL ALAE APRES-MIDI de 16h30 à 17h45	Gratuit
ACCUEIL ALAE APRES-MIDI de 17 h 30 à 18 h 30	Catégorie A1* : 0,80 € la présence
* Foyers non imposables : catégorie A1 – Foyers imposables : catégorie A2	Catégorie A2* : 1,00 € la présence
* Une majoration de 5€ par enfant et par mois sera appliquée en cas de non-paiement au régisseur avant la date limite de facturation.	

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH hors repas)				
MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES				
N°	Tranches de Quotient Familial	Bon CAF	Journée	½ journée
	Centre de Loisirs			
1	0 - 420	6,00 €	6,50 €	3,25 €
2	421 - 520	4,00 €	7,50 €	3,75 €
3	521 - 800	3,00 €	8,50 €	4,25 €
4	> 800	0,00 €	9,00 €	4,50 €
5	-	-	12,00 €	6,00 €
Forfait d'accès à l'ensemble des services périscolaires				

### 3 - ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

MEDIATHEQUE				
ABONNEMENTS				
Abonnement & nature des emprunts (30 jours d'emprunt)	Bénéficiaires	Catégorie tarifaire*		
		Résidents Onet le Château	Autres résidents CAGR Rodez Agglo	Résidents hors Agglo
Abonnement médiathèque 18 documents : dont au max. 4 DVD, 2 revues, 4 CD et 8 livres (ainsi que les ressources en ligne)	Adultes	gratuit	35 €	45 €
	Tarif réduit**	gratuit	20 €	25 €
	Ados de 10 à 16 ans	gratuit	13 €	18 €
Abonnement jeunesse 12 documents (jeunesse uniquement) : 8 livres, 2 revues, 1 DVD, 1 CD	Enfants de moins de 10 ans	gratuit	8 €	15 €
Abonnement bibliothèque 10 documents : 8 livres, 2 magazines	Adultes	gratuit	20 €	30 €
	Tarif réduit*	gratuit	13 €	20 €
SERVICES MEDIATHEQUE				
Vente de sacs médiathèque				2,00 € l'unité
Photocopies (avec monnaie)				0,20 € l'unité
Impressions				0,05 € l'unité
Vente de documents issus du désherbage ***				Selon le type de vente ***
Livres catégorie 1 format poche (romans enfants/ados, poches adultes, mangas)				0,50 € l'unité
Livres catégories 2 (album jeunesse, BD jeunesse/adulte, documentaires jeunesse/adultes, romans adultes)				1,00 € l'unité
Livres catégorie 3 : beaux livres adultes (arts)				2,00 € l'unité
CD musique				1,00 € l'unité

\*La catégorie tarifaire de l'utilisateur est déterminée par son lieu de résidence principale (sur présentation d'un justificatif)

\*\* Le tarif réduit est accordé aux étudiants, apprentis, chômeurs, bénéficiaires du RSA et aux personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)

\*\*\* La commune se réserve le droit d'appliquer des tarifs différents ou la gratuité, et ce, dans le cadre de conventions qu'elle serait amenée à signer avec divers prestataires.

N.B. : les agents municipaux domiciliés hors commune bénéficient de la catégorie tarifaire "résidents Onet-le-Château".

PATINOIRE	
Tarif unique par personne	2 €

#### 4 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MARCHÉS ET COMMERCES			
MARCHÉS			
Droits de place par marché : jours ordinaires par ml et par jour			0,50 €
Abonnement électrique à l'année			45 € par an
Branchement électrique			1,2 € par jour
Marché aux fleurs : pour 40 m <sup>2</sup> et par jour			35,00 €
CAMIONS AMBULANTS (hors marchés)			
Marchands ambulants : par véhicule et par jour			
Jusqu'à 3 ml			6,00 €
Au-delà de 3 ml			11,00 €
Abonnement électrique à l'année			45,00 €
Branchement électrique / jour			1,20 €
TERRASSES			
Terrasses non couvertes	pour une durée inférieure ou égale à 7 jours		1 € par m <sup>2</sup>
Terrasses non couvertes	pour une durée supérieure ou égale à 8 jours et inférieure ou égale à 31 j		5 € par m <sup>2</sup>
Terrasses non couvertes	pour une durée supérieure ou égale à 32 jours et inférieure à 1 an		10 € par m <sup>2</sup>
Terrasses non couvertes	pour une durée supérieure ou égale à 1 an		16 € par m <sup>2</sup>
Terrasses fermées	pour une durée supérieure ou égale à 1 an		46 € par m <sup>2</sup>
INSTALLATIONS EXTÉRIEURES			
Distributeur automatique de pizzas et assimilés			250 € par mois
Distributeur automatique autres produits alimentaires			100 € par mois
Distributeur automatique autres produits non alimentaires			50 € par mois

CIRQUES			
Le premier jour d'installation si capacité < à 100 places			50 €
Le premier jour d'installation si capacité de 100 à 300 places			100 €
Le premier jour d'installation si capacité > à 300 places			500 €
à partir du 2ème jour et par jour de présence			50%

ATTRACTIONS FORAINES			
Manèges : par manège et pour la durée de la fête			10 €
Loteries/ Stands de tir et autres jeux : par stand et pour la durée de la fête			10 €
Appareils et distributeurs automatiques : par appareil et pour la durée de la fête			10 €
Divers			10 €

DROITS DE VOIRIE *			
Occupation temporaire du domaine public à des fins privatives par an et par m <sup>2</sup> hors parc d'activité, hors travaux			13 €
Occupation temporaire du domaine public à des fins privatives par an et par m <sup>2</sup> sur parc d'activité, hors travaux			0,40 €
Occupation du domaine public pour engins / matériaux / matériels de chantier tarif forfaitaire par jour et par m <sup>2</sup> pour une durée de chantier :			
- 1 à 15 jours calendaires compris			0,60 €
- 16 à 60 jours calendaires compris			0,20 €
- au-delà de 60 jours calendaires			0,15 €
Echafaudages – tarif à la journée :			
- moins de 20 m <sup>2</sup> d'occupation			3 €
- à partir de 20 m <sup>2</sup> d'occupation			6 €
Étalages, présentoirs et chevalets par an et par unité			23 €
Privatisation temporaire d'une place de stationnement par jour			6 €
Occupation du domaine public par une benne ou un camion de déménagement / jour = équivalent à 2 places de stationnement			12 €
Non-respect des préconisations des permissions de voirie par jour			60 €

\*Un tarif minium de 15 € sera appliqué pour tout montant inférieur à cette somme

STATIONNEMENT RESERVE (Banque, ...)			
Redevance annuelle			220 €

## 5 - EQUIPEMENT ET MAIN D'ŒUVRE

COUT DE FACTURATION DE DIVERS MATERIELS *			
	Désignation	Tarif journée	Tarif horaire
Véhicule léger	Peugeot 206, Opel Zafira, Renault Clio, Scenic, Express, Fiat Doblo, Citroen Berlingo, C3	40 €	8 €
Véhicule utilitaire	Minibus, Renault Master, Renault Trafic, Mercedes	70 €	12 €
Véhicule benne ou hayon	Renault B 80, B 110, Camion frigo	100 €	15 €
Véhicule poids lourds	Renault M 160, JN 90, Merceds 4x4, Polybenne (Renault Maxity, Mascott, B 1	200 €	25 €
Tracteur Mini tracteur		120 €	15 €
Elévateur		200 €	25 €
Remorque		30 €	8 €
Tondeuse auto portée		300 €	35 €
Tondeuse auto tractée		80 €	15 €
Balayeuse		1 000 €	200 €
Tracto-pelle		500 €	100 €
Matériel espaces verts	Débroussailluse – coupe bordure, rotofil etc	50 €	8 €

\*Un tarif minimum de 15 € sera appliqué pour tout montant inférieur à cette somme

LOCATION DE MATERIELS			
Tarifs journaliers *			
➤ Barrières (à l'unité)			5 €
➤ Tables (à l'unité)			5 €
➤ Bancs (à l'unité)			5 €
➤ Podium			500 €
➤ Chaises			
✓ de 1 à 50			1 € / chaise
✓ de 1 à 100 (le lot)			100 €
✓ de 101 à 200 (le lot)			200 €
✓ au-delà de 200			0,50 € / chaise

\*Un tarif minimum de 15 € sera appliqué pour tout montant inférieur à cette somme

MAIN D'ŒUVRE			
Intervention d'un agent : tarif horaire			25 €
<b>Travaux de mise en sécurité d'équipements publics suite à dommages</b>			
Par heure (horaires de service)			50 €
Par heure (hors horaires de service)			80 €

## 6 - RÉSEAU DE CHALEUR

FOURNITURE D'ÉNERGIE RESEAU DE CHALEUR « CANTAGRELH »				
Catégorie d'usagers du réseau de chaleur			Abonnement	Prix du kWh
			(€ HT)	(en € HT)
TARIF 1	Maisons individuelles	0 à 20 kW	35,62	0,0541
TARIF 2	Maisons individuelles	20 à 50 kW	124,96	0,0541
TARIF 3	Collectifs	50 à 100 kW	360,48	0,0541
TARIF 4	Collectifs	100 à 200 kW	723,96	0,0541
TARIF 5	EHPAD	650 kW	2 316,48	0,0541
TARIF 6	La Roque	1970 kW	3 848,04	0,0541

## 7 - OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

			ACQUISITION		RENOUVELLEMENT	
			15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
CONCESSIONS	2,5 m <sup>2</sup>		380 €	480 €	280 €	380 €
	5 m <sup>2</sup>		730 €	930 €	530 €	730 €
CASES DE COLUMBARIUM	2 urnes		330 €	430 €	280 €	380 €
	4 urnes		480 €	580 €	430 €	530 €
CAVURNES	4 urnes		380 €	530 €	330 €	480 €
JARDIN DU SOUVENIR	Dispersion		0 €	0 €	0 €	0 €

## 8 - CENTRE SOCIAL "LE PATIO"

SERVICES	Familles		Associations		Collectivités	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
ESPACE ACCUEIL & ORIENTATION	Gratuit					
ESPACE NUMÉRIQUE	Gratuit					
ADHESION CENTRE SOCIAL	15 €	25 €	Gratuit	35 €	Gratuit	35 €
<i>Adhésion valable pendant 12 mois à partir de la date d'inscription</i>						
LUOTHEQUE	Adhésion au Centre social ou carte culture		Adhésion au Centre social			
LOISIRS EN FAMILLE	Participation selon QF (adhésion obligatoire)					
ATELIERS	Gratuit (adhésion obligatoire)					
ESPACE FAMILLES						
CLAS						
LOCATION GRANDE SALLE						
Du lundi au jeudi	Réunion, AG, manifestations entrées gratuites		gratuit	260 €	gratuit	260 €
	Manifestations entrées payantes (sauf œuvre caritative)		250 €	300 €	190 €	300 €
Week-end	Réunion, AG, manifestations entrées gratuites		gratuit	370 €	gratuit	370 €
	Manifestations entrées payantes (sauf œuvre caritative)		300 €	440 €	300 €	440 €
Caution			700 € (dégradations) + 150€ (ménage)			

## 9 - AUTRES

FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE						
Immobilisation matérielle						
Opérations préalables à la mise en fourrière						Tarifs applicables conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du numérique du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles
Enlèvement						
Garde journalière						
Expertise						

CLÉS ET TRANSPONDEURS	
TRANSPONDEURS - CLÉS ÉLECTRONIQUES Afin d'accéder aux bâtiments communaux, la commune met à disposition une (des) clé(s) ou transpondeur(s) – clés électroniques. En cas de perte, le bénéficiaire devra s'acquitter à minima de la somme de 50 € ; sous réserve d'une plus-value nécessaire au remplacement de la totalité des serrures du bâti.	50 €

Le prêt des salles municipales à titre gracieux concerne les associations qui ont une existence légale supérieure à cinq ans accomplis à la date de la demande et dont l'objet relève des domaines de l'animation de quartiers ou de secteurs Castonétois ou d'activités à caractère culturel, artistique et sportif.

La commune se réserve le droit d'appliquer des tarifs différents ou la gratuité, et ce, dans le cadre de conventions qu'elle serait amenée à signer avec divers prestataires.

### **N°132 du 28 août 2023: Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec la compagnie Nemetum Théâtre et la ville d'Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la compagnie Nemetum Théâtre, représentée par Monsieur Thierry FOURTIC en sa qualité de Président, définissant les modalités de représentation du spectacle « L'Audition du Petit Chaperon Rouge ».

Le spectacle sera présenté le mercredi 13 septembre 2023, à 15h, au Krill.

Le prix de la représentation est fixé à 550 TTC, frais de déplacement compris.

**N°133 du 29 août 2023 : Signature d'une convention de partenariat entre le Lycée Professionnel Foch de Rodez et le Théâtre Municipal La Baleine d'Onet-le-Château**

Décision relative à l'attribution et de la signature d'une convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Foch de Rodez, sis 1, rue Vieussens - 12 000 RODEZ représenté par Monsieur Jean-Noël TACHÉ, en sa qualité de Chef d'établissement, ayant pour objet de définir les modalités pour une formation en milieu professionnel des élèves de la section accueil du lycée professionnel.

Les élèves seront présents les soirs de spectacle à La Baleine pour assurer l'accueil et le placement du public. Ils seront encadrés par leurs enseignants ainsi que par du personnel municipal.

Le montant de la gratification des élèves placiers est fixé à 10 € par élève et par spectacle. Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation d'un justificatif de l'activité.

La convention est signée pour la saison culturelle 2023-2024.

**N°134 du 29 août 2023 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association Les Thérèses et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre du spectacle petite enfance**

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'association Les Thérèses, représentée par Monsieur Christian FAGET, en sa qualité de président, définissant les modalités de représentation du spectacle : « *Raconte & Moi* », présenté par la compagnie Hors-Logerie.

Le spectacle sera présenté le samedi 23 septembre 2023. Il y aura deux représentations successives à 10h et 11h00 à la médiathèque d'Onet-le-Château.

Le coût des deux représentations s'élève à 600 € TTC.

**N°135 du 31 août 2023 : Signature du marché M2023-08 Remplacement du système de chauffage radian gaz par un système de générateur thermodynamique du gymnase des Glycines**

Décision relative à l'attribution et la signature du marché de remplacement du système de chauffage radian gaz par un système de générateur thermodynamique du gymnase des Glycines avec l'entreprise THERMATIC S.A.S, sise à Rodez (12 033), pour un montant global et forfaitaire de 125 712,56 € H.T.

**N°136 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Odyssée Spectacle pour le concert de Berzinc**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Odyssée Spectacle, sis le Bourg - 12 630 MONTROZIER, représentée par Madame Mélisande DERIEUX, en qualité d'administratrice de production, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert de Berzinc, le jeudi 07 septembre 2023, à 21h, au Café Culturel le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 640 € TTC. La Ville prendra également en charge les de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°137 du 5 septembre 2023 : Signature d'un contrat de cession avec SAS Ki M'aime me suive pour le spectacle *Craquage* de Marion MEZADORIAN**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la SAS Ki M'aime me suive sise 92, rue de la Victoire PARIS (75 009) représentée par Monsieur Pascal GUILLAUME, en sa qualité de Directeur Général, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Craquage* de Marion MEZADORIAN, le jeudi 28 septembre 2023, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 3 330,64€ TTC. Un acompte de 1 318,75€ TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 2 011,89€ sera versé à la suite de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°138 du 5 septembre 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Pow Pow Pow pour le spectacle *Passé Simple* de Pablo Mira**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Pow Pow Pow – 18, rue des Quatre Fils, PARIS (75003), représentée par Madame Juliette RIME, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Passé Simple* de Pablo Mira, le jeudi 30 mai 2024, à 20h30 à L'Athyrium.

Le coût du montant minimum garanti de la cession est fixé à 10 455€ TTC. Un acompte de 5 227,50€ TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 5 227,50€ sera versé à la suite de la représentation. De plus, la Ville versera à partir de la 501<sup>ème</sup> place vendue 10 € HT par place vendue supplémentaire.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°139 du 5 septembre 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Play Two pour le concert de Ycare**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Play Two - 63 bis, rue de Sèvres, BOULOGNE BILLAN COURT (92100), représenté par Monsieur Nicolas COULLIER, en sa qualité de Directeur, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert de YCARE, le jeudi 04 avril 2024, à 20h30 à la Baleine.

Le coût global de la cession est fixé à 6 857,50€ TTC. Un acompte de 3 428,75€ TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 3 428,75€ sera versé à la suite de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°140 du 7 septembre 2023 : Signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du système de vidéosurveillance M2023-09**

Décision relative à l'attribution et la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du système de vidéosurveillance avec l'entreprise ASC - POCHIC Claude, sise 318, rue du port de Kérity, PENMARCH (29760), pour un montant total de 21 300 € H.T (hors frais de réunion supplémentaire).

**N°141 du 8 septembre 2023 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association Popatex et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre du spectacle petite enfance**

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'association Popatex, représentée par Madame Virginie AMAT en sa qualité de Présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle « *La Surprise du Pôle Nord* ».

Le spectacle sera présenté le samedi 25 novembre 2023. Il y aura deux représentations successives à 10h et 11h à la médiathèque d'Onet-le-Château.

Le coût des deux représentations s'élève à 650 € TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

**N°142 du 8 septembre 2023 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association Les Thérèses et la ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque**

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'association Les Thérèses, représentée par Monsieur Christian FAGET en sa qualité de Président, définissant les modalités de représentation du spectacle « *A petits pas* » présenté par la compagnie Hors-Logerie.

Le spectacle sera présenté le mercredi 08 novembre 2023, à 15h, au Krill.  
Le prix de la représentation est fixé à 600 TTC (frais de déplacement compris).

**N°143 du 13 septembre 2023 : Modification de la régie d'avance et de recettes « Bar du café culturel le Krill »**

Décision relative à la modification de la régie d'avance et de recettes « Bar du café culturel le Krill » pour fixer le montant maximum du fonds de caisse à 250 €, le montant initialement prévu de 100 € étant insuffisant compte tenu des animations du bar culturel.

L'article n° 7 de la décision n°42/2021 est modifié partiellement comme suit : « *Le montant maximum de l'avance (fond de caisse) à consentir au régisseur est fixé à 250 €* ».

La totalité des autres articles de la décision n°42/2021 demeurent inchangés.

**N°144 du 14 septembre 2023 : Signature d'une convention de partenariat avec Monsieur David BASSO, réalisateur et la ville d'Onet-le-Château dans le cadre du mois du film documentaire**

Décision relative à la signature d'une convention de partenariat avec Monsieur David BASSO, réalisateur, définissant les modalités de représentation du film « DIESEL ».

La projection, accompagnée d'une rencontre/débat avec le public, animée par David BASSO, réalisateur et Forest POOKY, musicien, sera présentée le jeudi 16 novembre 2023, à 20h, à la médiathèque Paul GERALDINI.

La ville prendra en charge le coût de l'intervention et le défraiement des frais annexes de déplacement et d'hébergement.

Les frais se décomposent de la manière suivante :

- 350 € HT (420 € TTC) pour les frais d'intervention projection et débat,
- 144,20 € TTC pour les frais de déplacement,
- 67 € TTC pour la nuit d'hôtel.